

EXPLICATION D'UN TEXTE FRANÇAIS

ÉPREUVE COMMUNE : ORAL

Olivier BERTRAND et Marine LE BAIL

- Rappels sur le déroulement de l'épreuve

Durée de préparation, 1h30

Durée de passage, 30 minutes (dont 20 min de présentation et 10 min d'entretien)

Type de sujets donnés : passages tirés d'œuvres de littérature française

Modalités de tirage du sujet : tirage d'un ticket comportant deux textes, l'un antérieur à 1800, l'autre postérieur, et appartenant à deux genres différents (roman, théâtre, poésie, prose d'idées, écritures de soi ; le choix fait par la candidate ou le candidat est déclaré au moment du passage).

Liste des ouvrages généraux autorisés : dictionnaire de langue française, dictionnaire des noms propres, dictionnaire de français classique, dictionnaire du moyen français, dictionnaire de mythologie.

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : la candidate ou le candidat dispose de l'ouvrage intégral avec son appareil critique (introduction, notes, glossaire, indications bibliographiques) ou, à défaut, d'une photocopie. Il est interdit d'écrire sur les ouvrages.

- Remarques générales

Cette année, le jury a apprécié la ponctualité et le sérieux des candidates et candidats et, d'une manière générale, a été sensible à la qualité des passages à l'oral, sur des textes parfois assez peu connus. Dans l'ensemble, les candidats sont bien préparés à cette épreuve et en respectent la méthodologie. On doit saluer l'attention toute particulière portée à la gestion du temps, la plupart des candidats étant équipés de chronomètres qui leur permettent de ne pas dépasser le délai imparti. Toutefois, et en dépit d'une remarque formulée à ce propos dans le rapport de l'an dernier, plusieurs candidats ont omis de lire le texte ou ont décidé par eux-mêmes de s'interrompre, avant que le jury ne les y invite. Nous rappelons que seul le jury peut interrompre la lecture du texte par le candidat. A défaut, le candidat est tenu de lire l'intégralité du passage qu'il ou elle a à expliquer.

Les textes proposés relèvent des quatre principaux genres littéraires (roman, poésie, théâtre, essai), mais aussi de la prose d'idées, ce qui a parfois pu déstabiliser des candidates ou candidats confrontés à des textes de Fontenelle, de Diderot (article « Génie » de l'Encyclopédie), ou encore de Voltaire (certaines entrées du *Dictionnaire philosophique*). Ajoutons qu'il semblait important, aux yeux du jury, de parvenir sinon à une forme de parité, du moins de renforcer la présence d'écrivaines dans les ouvrages proposés (George Sand, Claire de Duras, Marceline Desbordes-Valmore, Simone de Beauvoir, Annie Ernaux...). Concernant les choix de texte, comme les années précédentes, la plupart des candidats se sont dirigés vers des textes qu'elles et ils pensaient mieux connaître, c'est-à-dire pour l'essentiel postérieurs à 1800, alors même que les œuvres récentes ne sont pas toujours les plus faciles à commenter. La prose d'Annie Ernaux, par exemple, peut dérouter dans le sens où elle donne à première vue le sentiment

d'offrir peu de prises à l'analyse stylistique – ce qui est, en soi, un fait de style à commenter. Par ailleurs, si le jury est pleinement conscient que les candidats ne sont pas des spécialistes de telle ou telle période, il s'attend à ce que certaines notions stylistiques et grammaticales (figures de style, dispositifs narratifs, effets d'énonciation, marqueurs de l'ironie, valeurs des temps et modes verbaux), esthétiques et historiques (la tragédie classique, la description réaliste, l'esthétique baroque) soient connues et maîtrisées.

Le jury apprécie, en particulier lors de l'entretien, qu'un véritable dialogue puisse se nouer avec le candidat ou la candidate ; contrairement à ce qu'on pourrait penser, les questions posées n'ont pas pour objectif de déstabiliser, bien au contraire, mais représentent une chance d'ajuster l'analyse et de corriger quelques points contestables ou, en cas d'explication réussie, d'approfondir encore la réflexion.

- Éléments valorisés

En premier lieu, on s'attend à ce que les candidates et candidats maîtrisent la méthode de l'exercice demandé, à savoir :

1/ une introduction comprenant une brève présentation de l'extrait choisi, de son contexte et de sa place dans l'économie générale de l'œuvre ; une lecture du texte à voix haute, menée avec expressivité mais sans emphase inutile, qui constitue déjà une première forme d'interprétation ; une mise en lumière de la structure du texte (en évitant le recours à des verbes tels que « découper ») ; une problématique ou orientation de lecture.

2/ un développement linéaire, mis au service d'une lecture proche du texte et attentive au détail de ses procédés formels.

3/ une conclusion qui ressaisira, sous une forme synthétique, l'essentiel du propos, et qui procédera pour finir à une mise en perspective de l'extrait par rapport à l'ensemble de l'œuvre à laquelle il se rattache, à l'ensemble de la production de l'auteur / auteure concerné, ou encore par rapport à d'autres mouvements esthétiques parallèles ou concurrents. Il importe de porter une attention particulière à la gestion du temps : trop souvent, les candidates et candidats consacrent trop de temps à la présentation de l'auteur ou de l'auteure, ou à la contextualisation de l'œuvre, au détriment de l'analyse de détail qui doit constituer l'essentiel de l'explication. À cet égard, le choix d'éditions parfois très largement annotées peut se révéler contre-productif en incitant les candidates et candidats à consacrer trop de temps à des points d'érudition somme toute secondaires. S'agissant d'une épreuve orale, la maîtrise de soi, le maintien d'un débit d'élocution fluide et aisé (ni trop rapide, ni trop lent), l'aptitude à nouer un véritable dialogue avec le jury (contact visuel, engagement lors de l'entretien), constituent des qualités précieuses évidemment valorisées lors de la notation.

Le jury attend également une mobilisation intelligente et pertinente de connaissances historiques, théoriques ou stylistiques en fonction des auteurs / auteures et des époques concernées. Une lecture proche du texte se doit d'être attentive aux effets de registre, de tonalité, et doit également replacer l'extrait choisi dans l'économie générale de l'œuvre et, idéalement, d'en mettre en avant la singularité, la beauté ou l'originalité. Certains textes – le jury en est

conscient – peuvent poser des difficultés d’interprétation littérale : c’est le cas, par exemple, d’un poème en prose de René Char qui a posé beaucoup de difficultés au candidat concerné. Or, il ne lui était évidemment pas demandé de « décrypter » ou de « décoder » le texte en le « traduisant » dans une langue immédiatement lisible, mais d’émettre des hypothèses interprétatives pertinentes et crédibles, tout en procédant à une analyse formelle détaillée cohérente avec les caractéristiques génériques et esthétiques du texte en question.

- Difficultés les plus fréquemment rencontrées par les candidates et candidats
 - Contresens : le jury ne peut que redire sa surprise face à des contresens parfois facilement évitables. Il faut également se garder de la tentation de plaquer sur les textes des lectures parfois anachroniques, quitte à forcer le sens littéral du texte – ainsi du dialogue entre Henriette et Armande, dans la première scène de l’acte I des *Femmes savantes*, qui s’inscrit dans une visée de satire sociale et non de revendications féministes – même si cette interprétation, liée à d’éventuels choix de mise en scène, pourrait donner lieu à une ouverture féconde en conclusion. Le contexte historique, politique et culturel, parfois décrit dans les préfaces des œuvres, peut être mobilisé pour éclairer tel ou tel sens obscur, de même que le *co-texte* immédiat de l’extrait choisi. Ainsi, dans l’épisode bien connu du vol du ruban dans les *Confessions* de Rousseau, le personnage de Marion n’apparaît pas comme un objet de moquerie, mais bien comme une victime du mensonge du narrateur, ce qui alimente la tonalité pathétique de l’extrait ; la suite du texte le montrait fort clairement et aurait pu éviter à un candidat un contresens massif.
 - La paraphrase : c’est particulièrement le cas pour des textes en prose réalistes qui donnent à tort aux candidats le sentiment qu’il n’y a pas de prise pour le commentaire formel. Or, le contenu littéral du texte doit en permanence être en lien avec la mobilisation de certains effets rhétoriques et stylistiques, quels que soient le genre et l’esthétique concernés.
 - La maîtrise de la versification : cette année en particulier, le jury a été frappé par la difficulté des candidates et candidats à tirer parti de la versification dans l’analyse de textes poétiques, même lorsqu’il s’agissait d’explications tout à fait valables par ailleurs (« La cloche fêlée » de Baudelaire, les *Fables* de La Fontaine). Trop souvent, les techniques de versification employées (quel type de vers ou de strophe ? Quel schéma rimique ? Quels procédés rythmiques et sonores ?) sont purement et simplement escamotées en introduction, et/ou ne sont jamais abordées frontalement durant l’explication. Trop souvent, les alexandrins des tragédies de Racine sont analysés comme s’il s’agissait de textes en prose, sans que soient mis en lumière les effets de sens produits par le placement de certains termes à la rime ou à la césure, par exemple. Beaucoup de candidates et candidats ne savaient pas ce qu’était un quatrain, un tercet, un huitain ou un octosyllabe. Nous ne pouvons donc qu’encourager les futures candidates et futurs candidats à consolider leurs connaissances en la matière.
 - Les procédés comiques : cette année encore, le jury a constaté que les candidats étaient souvent en difficulté face à des textes comiques. Ce malaise est généralement perceptible dès l’étape cruciale de la lecture à voix haute, en particulier dans le cas de textes théâtraux comme les comédies de Molière ou de Marivaux, mais aussi pour les contes philosophiques de Voltaire, qui ont posé beaucoup de problèmes à plusieurs

candidats ; les inflexions amusantes, spirituelles ou ironiques de certains passages ne sont absolument pas perçues, ce qui peut mener à des contresens majeurs.

- D'une manière générale, le jury a déploré cette année un manque de connaissances historiques générales de la part des candidates et candidats, qui se trouvaient parfois très en peine de situer les textes étudiés par rapport à certains événements ou régimes politiques majeurs (les guerres de religion, le Second Empire, la Commune), ou encore d'inscrire certains motifs ou lieux communs dans l'horizon de courants artistiques majeurs comme le romantisme (la fascination pour le Moyen Âge dans certains poèmes des *Méditations* de Lamartine).